



Sommaire

Révolutionner l'urbanisme p. 2

TRANSPORTS - Serqueux-Gisors : aucune prise en compte des riverains p. 3

URBANISME

- Attainville, des projets d'une autre époque p. 4
- Argenteuil en procédure juridique p. 5
- Viarmes, travaux non autorisés régularisés ! p. 5
- Persan, recours contre l'entrepôt p. 6
- Beauchamp, la continuité boisée préservée p. 6
- Groslay, le Villages de marques dangereux pour les centres-villes p. 6
- Fontenay, toujours sous la menace d'une ISDI p. 7

DOSSIER : LES ENJEUX DE L'EST DU VAL-D'OISE

- Roissy, le T4 climaticide p. 8
- Les vrais besoins en transport p. 9
- Carma, une locomotive pour un projet agricole départemental p. 10
- Mission Rol-Tanguy sur les terres de Gonesse p. 11
- Bessancourt, un projet qui ne doit pas rester isolé p. 12
- Une passion pour la plaine des Cercelets p. 13

Eaux : Les captages d'eaux potables en Val-d'Oise p. 14

Espaces Naturels : il y a un petit bois derrière chez moi... p. 15

Faune : superbe guide du CD 95 sur les papillons p. 16



À LA MÉMOIRE DE RÉMI FRAISSE,
MILITANT DE FNE.

Éviter ! encore plus le jour d'après...

par Bernard Loup,
président de Val-d'Oise Environnement

Introduite dans le droit français par la loi de protection de la nature du 10 juillet 1976, la séquence Éviter-Réduire-Compenser a évolué au cours de ces dernières années au travers de la parution de nouveaux textes de loi et de la modification des textes en vigueur. Après la pandémie du Covid 19, elle devra encore évoluer. Trop souvent vue par les aménageurs comme un passage obligé pour obtenir un droit à détruire sans accepter, à aucun moment, la remise en cause de projets destructeurs et inutiles. Sans attendre l'explosion de la colère ni la crise actuelle, le gouvernement en décidant d'abandonner le projet Europacity a évité au Val-d'Oise une importante destruction de la nature. Cette sage décision, prise après plusieurs années de mobilisation citoyenne, n'a suscité de la part de ceux qui soutenaient le projet Europacity que 793 signatures pour le maintien de ce projet, malgré tous les moyens de publicité mis en place par l'agglomération Roissy-Pays de France et ses 42 communes qui comptent plus de 350 000 habitants.

Le 12 mars 2020, le président Macron déclarait : « Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie, au fond, à d'autres est une folie. »

Paroles qu'il ne faudra pas oublier le jour d'après.

Dans ce numéro d'Agora 95, plusieurs sujets laissés en suspens durant la pandémie qu'il faudra éviter pour en susciter de nouveaux : éviter la ligne Serqueux-Gisors, la gare du triangle de Gonesse pour laisser la place au projet Carma, le village de marques à Groslay, la ZAE d'Attainville, l'entrepôt de Persan et bien d'autres.

AGORA 95

Bulletin de liaison de Val-d'Oise Environnement

Association loi 1901
déclarée sous le n° 2/04912 le 27 juillet 1992

Contact : Bernard Loup, président de VOE
19, allée du Lac 95330 Domont

Tél. : 01 39 35 00 50
contact@valdoise-environnement.fr
www.valdoise-environnement.fr

Directeur de la publication : Bernard Loup
Coordinatrice : Dominique Védry

ISSN 1252-0365 Imp. Stip - Domont
Val-d'Oise Environnement est membre de FNE Ile-de-France



Révolutionner l'urbanisme ?

Point de vue de Patrick Baquin
membre du bureau de Val-d'Oise Environnement

Fait inédit, la gouvernance municipale et intercommunale est « entre parenthèses ». Les équipes élues au premier tour des municipales du 15 mars dernier ne sont pas installées et l'incertitude est grande sur la date et les modalités d'élection pour les communes qui nécessitent un second tour. Faute de réunion des conseils municipaux et communautaires, il y a une pause dans les décisions d'aménagement du territoire.

VOE reste mobilisé sur les actions en cours et vous invite à être vigilants et anticipateurs sur l'évolution de l'urbanisme lorsque les nouveaux conseils élus entreront en phase d'étude de projets et de décisions.

Il y a quelques semaines, avant les élections, nous avons mis en ligne sur le site de VOE un questionnaire pour guider les associations dans leurs échanges avec les candidats maires et évaluer la qualité de leurs projets d'urbanisme.

Les nouvelles équipes municipales, une fois les conseils municipaux tenus, vont sans doute lancer des révisions de PLU, souvent sans en afficher les raisons.

L'expérience de nombreuses déconvenues dans ce domaine et de l'amnésie des promesses électorales nous a appris que c'est dans cette phase amont qu'il est important de poser la question principale : « Au service de quelle évolution du territoire, de la nature et de la population réviser-t-on le PLU ? »

Notre questionnaire est un bon outil pour cette interpellation majeure, surtout quand on n'a pas trouvé la réponse dans le programme électoral du nouvel élu.

Le cadre administratif contraignant les PLU est contradictoire : comment concilier le Sdrif 2030, qui demande densification et constructions, avec la loi Biodiversité qui vise, en principe, à protéger le sol et la végétation ?

Comme on ne peut pas rêver de cohérence, soyons vigilants pour poser le plus tôt possible les vraies questions, sans attendre l'enquête publique sur le projet de PLU arrêté en conseil municipal.

Pour obtenir la révolution des PLU protégeant l'environnement, il faut aussi faire la révolution d'une démocratie plus participative. ■■■

Nombre des articles de ce numéro ont été écrits avant le confinement. Le numéro d'automne fera le point sur l'évolution de tous ces dossiers.

Avec une Lettre de VOE en septembre et non en juin.

LA PHOTO DE COUVERTURE
A ÉTÉ PRISE SUR LES TERRES DE
GONESSE, DURANT L'HIVER 2019,
PAR ÉTIENNE PIECHAUD.
ORNITHOLOGUE ET BOTANISTE
DE LONGUE DATE, IL A RÉALISÉ,
POUR LE CPTG, UN PREMIER
INVENTAIRE FAUNE-FLORE
AU PRINTEMPS 2019,
QUE L'ON PEUT TROUVER
SUR LE SITE NONAEUROPCACITY.COM
CETTE PHOTO ILLUSTRE
LE COMPLÉMENT QU'IL A RÉALISÉ,
TOUJOURS POUR LE CPTG,
À LA FIN DE L'ANNÉE 2019.

La liaison « Serqueux-Gisors » en phase juridique

liaison
ferrée

APRÈS trente-trois mois d'attente, le recours déposé par le collectif des élus et le collectif associatif Carf est passé en audience le 28 novembre 2019 au tribunal administratif de Rouen. Ce même jour était aussi jugé le recours déposé par la Normandie.

Le rapporteur public a balayé d'un revers de main tous les arguments développés dans les recours, même le document officiel de l'Assemblée nationale !

Sachant que le tribunal, dans 90 % des cas, suit l'avis

du rapporteur pour son jugement, c'est sans grande surprise que, mi-décembre, nous avons appris que notre recours était rejeté, tout comme celui de la Normandie.

Toujours avec le collectif des élus, nous nous orientons vers l'appel et une demande de suspension de l'arrêté d'utilité publique. Nos regards restent tournés vers Ferrières-en-Bray et Gournay-en-Bray où les travaux avancent à petits pas, mais sûrement. Les habitants sont réfractaires, eux aussi, à ce projet de fret.



**1. CARF : COLLECTIF ALERTE ET
RIPOSTE FRET**
[HTTPS://SITES.GOOGLE.COM/
SITE/ALERTESRIPOSTESFRET](https://sites.google.com/site/alertesripostesfret)

La rocambolesque histoire de la mare, du saule...

SUR UNE SOIXANTAINÉ de mares en Pays de Bray, l'une fait partie des plus belles et anciennes de la commune de Ferrières. En bordure de cette mare, un saule, en très bon état sanitaire d'environ 300 ans. Cette mare abrite des grenouilles et autres espèces aquatiques ; elle sert aussi d'abreuvoir aux animaux sauvages, en plus de son charme.



Elle avait le tort de se trouver sur le tracé de l'axe de la future déviation de Ferrières-en-Bray et Gournay-en-Bray prévu par la SNCF.

Cette histoire pourrait être une fable de La Fontaine. Nous vous laissons en tirer la leçon en ces périodes de transition écologique !

Dans un premier temps, il semble que les entreprises et/ou la SNCF aient voulu traiter, directement, du changement de place de cette mare avec la propriétaire. Une mare n'est pas un meuble ! Les associations se sont mobilisées et un courrier a été envoyé à la préfète de Seine-Maritime.

La préfecture s'est tournée vers la Police des eaux et la direction départementale Terre et Mer. Cette mare est située sur un secteur de nappes phréatiques qui peuvent déborder même l'été. Modifier ce circuit de ruissellement naturel risque de ramener les eaux vers le bas de Gournay et Ferrières et donc de provoquer des inondations. Cette mare devait donc être déplacée et recréée à l'identique selon le vœu des associations.

Plusieurs propositions ont été faites, mais, à chaque fois, obtenir l'accord des propriétaires s'avérait difficile, voire impossible. Ce conflit durait depuis un long moment. Un accord sem-

blait enfin trouvé, la mare allait être déplacée d'environ 30 m et son emplacement creusé.

Les événements se sont précipités et, sans que les habitants n'en soient avisés, la mare a été bouchée avant que l'emplacement choisi pour la nouvelle mare n'ait été creusé et le saule a été coupé et débité.

Justification donnée par le directeur du projet SNCF : « *Toutes les propositions ont rencontré des oppositions concernant des expropriations foncières. Il a donc été décidé de détruire la mare assez rapidement afin qu'elle ne soit pas colonisée au printemps, c'est le règlement.* »

Pour reprendre l'excellent titre du journaliste de *L'Éclair* : « À Ferrières-en-Bray, les grenouilles ont été expropriées ». Plus personne n'est à l'abri !

Cette action brutale a conduit à une grande consternation chez les habitants, la nouvelle

mare n'était pas creusée, ils auraient voulu récupérer la vase de cette mare qui contient peut-être des œufs d'amphibiens. Il reste à espérer que les grenouilles reviennent coloniser la nouvelle mare.

... et du chêne

Il reste un chêne rouvre remarquable, d'environ 500 ans qui est situé non loin de cette zone. Nous espérons qu'il ne subira pas le même sort.

Avec ce projet, de nombreuses haies ont été détruites, c'est un désastre environnemental : les haies séculaires abritent la petite faune et elles retiennent les eaux de ruissellement.

GUYLAINE CHIRONNIER, PRÉSIDENTE DU CARF ■■■
AVEC LES INFORMATIONS
DE VOIES ET VOIX EN PAYS DE BRAY.



Stop aux projets de l'ancien siècle !

Préservation de toutes les terres agricoles

À la fin du xx^e siècle et au début du xx^e, le secteur de la Croix verte, le long de la RN1 devenue D301, a vu fleurir les projets de ZAE à Domont, Moisselles, Attainville et Montsoult.

1. ZAE : ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.

2. SDRIF : SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ÎLE-DE-FRANCE.

3. SCOT : SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE.

4. EPFIF : ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'ÎLE-DE-FRANCE.

ENVIRON 500 HECTARES de terres agricoles étaient menacés, à cette époque, d'artificialisation pour la création de centres commerciaux ou d'entrepôts de logistique. Les associations regroupées dans le Collectif Plaine de France Ouest, soutenues par VOE, ont contesté ces projets et ont obtenu, avec l'aide d'élus écologistes du conseil régional, dans le cadre de la révision du Sdrif², que la plupart de ces zones soient remises en espaces agricoles. Ce classement agricole a été confirmé par le Scot³ de l'Ouest de la Plaine de France qui n'est plus en vigueur à la suite de la fusion

viennent les intentions une fois les terrains acquis. VOE a déjà l'expérience de la ZAE de Puiseux-Pontoise qui devait accueillir des emplois hautement qualifiés. Une fois les terrains acquis, l'agglomération de Cergy a pris le promoteur qui voulait bien venir bétonner, spécialisé dans les immenses entrepôts de logistique tout-camions.

Plaine-Vallée a confié le droit de préemption à l'Epfi⁴ qui va au-devant des propriétaires pour les inciter à vendre contre les intérêts des agriculteurs exploitants.



LA ZONE DE 17 HA DÉDIÉE À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.

des intercommunalités. Malgré ces évolutions en faveur de la protection des espaces agricoles, la commune d'Attainville n'a pas renoncé à l'artificialisation du sol entre le bâti actuel et une importante jardinerie le long de la D301. En 2016, la municipalité, fidèle au maire précédent, a maintenu, lors de sa révision du PLU, une ZAE de 17 hectares en contradiction avec le Sdrif sur une flèche verte d'espace de respiration et de continuité agricole.

Actuellement, l'Epfi propose aux propriétaires 16 € du mètre carré. Avec un tel niveau de prix, il n'est pas étonnant que certains propriétaires se laissent séduire, surtout si on compare au 1 € pratiqué, en général, pour la terre agricole et aux 5 € proposés pour les expropriations sur le triangle de Gonesse. Les propriétaires sur Gonesse ayant contesté devant les tribunaux, cette offre est passée à 9 €. On est loin des 16 €.

L'Epfi a exercé son droit de préemption sur une parcelle où l'exploitant actuel, en cas de vente, est prioritaire et dont il s'était porté acquéreur. VOE compte bien soutenir l'agriculteur dans la défense de son outil de travail en contestant auprès des tribunaux cette préemption et à travers cette action juridique rappeler à Plaine-Vallée et à l'Epfi que, s'ils veulent créer une zone artisanale, ils doivent éviter de consommer 17 hectares de terres agricoles... en déplaçant leur projet à Groslay, à la place de l'inutile Village des marques, ou à Ezanville, ville voisine d'Attainville, sur la friche commerciale laissée vacante par la fermeture de Castorama.

VOE ■■■

La liste de Yves Citerne a été élue aux dernières municipales. Voici leur point de vue : « *Maintenant, nous sommes élus, mais sans aucun pouvoir et même, pour l'instant, sans maire. La position de la future équipe est sans équivoque...* »

Leur position sur le projet était et reste donc : « *Nous voulons habiter un village rural, nos terres agricoles doivent être préservées, nous ne voulons pas d'une zone industrielle de 17 hectares derrière le quartier des Hyaumes. L'accroissement de la population doit rester modéré, nous mettrons un frein à la spéculation des promoteurs en respectant la loi qui nous a maintenant classés dans la ruralité.* »

La nouvelle agglomération Plaine Vallée, dont le siège est à Soisy-sous-Montmorency, est actuellement en charge de la réalisation de cette ZAE. Elle a présenté, en 2019, un projet de zone artisanale. C'est plus présentable qu'une zone logistique, mais on sait ce que de-

ARGENTEUIL : autorisation préfectorale attaquée

urbanisme

« ZONE INONDABLE, sensibilité très élevée aux remontées de nappe, infrastructures routières congestionnées aux heures de pointe, site pollué »... l'avis de l'Autorité environnementale aurait dû dissuader le préfet du Val-d'Oise d'autoriser le bétonnage massif (40 000 m² de planchers) et à grande hauteur (43 mètres) de l'actuel site Jean-Vilar, sur l'ancienne île d'Argenteuil.

Les réponses nombreuses à l'enquête publique, l'avis défavorable du commissaire enquêteur, le recours gracieux du comité enfin, auraient pu le conduire à retirer cette autorisation. Le préfet ne l'ayant pas fait, VOE, EVA¹, le comité Jean-Vilar (qui combat ce projet depuis 2017) et quatre particuliers ont demandé au tribunal administratif l'annulation de cette autorisation.

M^e Étienne Ambroselli*, avocat du comité, a soulevé plusieurs motifs d'illégalité. Essentiellement, « l'étude d'impact ne présente pas de scénarios alternatifs de la

localisation de ce programme en zone inondable et en zone désignée pour la restauration de la continuité écologique de la Seine », comme l'Autorité environnementale l'avait déjà souligné. Les impacts environnementaux du projet ont été masqués ou traités de façon superficielle, qu'il s'agisse de la faune, de la pollution de l'air, des risques technologiques... et les projets urbains voisins n'ont pas été pris en compte : « erreurs manifestes d'appréciation » !

Le comité a interpellé, à l'occasion des municipales, les candidats sur sept sujets. Le maire a refusé lors de la campagne de se prononcer. Pourtant une commission de réflexion avait été mise en place sous l'égide de Philippe Métézeau qui a permis de mettre en évidence les points d'accords et de divergence.

FRÉDÉRIC LEFEBVRE-NARÉ ■ ■ ■
POUR LE COMITÉ JEAN-VILAR



Le mégaprojet de multiple et logements sur l'île de la Seine, à l'entrée d'Argenteuil, détruirait la salle Jean-Vilar, lieu de réunions pour de nombreuses associations.

1. EVA : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE À ARGENTEUIL.

***Étienne Ambroselli, avocat défendant le Collectif pour le triangle de Gonesse, qui a obtenu l'abandon d'Europacity, et les opposants au projet Cigeo d'enfouissement des déchets radioactifs à Bure, en Meuse, entre autres.**

<https://jeanvilarargenteuil.wordpress.com>

VIARMES : régularisation... après coup !



UNE HABITANTE de Viarmes écrivait dans le numéro de novembre 2019 (n° 41) son étonnement et celui des habitants en découvrant un chantier d'envergure, grillagé, sans aucun affichage dans un champ privé surplombant la commune. Ces 5 à 6 ha de terre agricole, situés dans une zone classée pour la protection des paysages, avaient été excavés puis remblayés sur 2 m d'épaisseur sans demande préalable.

Après l'avoir constaté, VOE a alerté la préfecture. Surprise... la commission des sites (en réunion dématérialisée) a proposé de régulariser la chose.

Selon le pétitionnaire, ce remblai est censé améliorer la qualité agricole des parcelles, ce dont l'inspectrice

des sites doute fort ainsi que VOE ; mais l'inspectrice propose malgré tout la régularisation ; VOE a voté contre cette régularisation. Il est à craindre qu'une majorité des membres de la commission soit pour.

Au lieu d'une régularisation, nous avons demandé que le pétitionnaire soit sanctionné ; la préfecture ne nous a pas entendus.

Quel que soit le résultat du vote, le dossier doit remonter au ministère qui tranchera, puis le préfet appliquera la décision. Si la régularisation est confirmée, VOE attaquera la décision du préfet.

PHILIPPE BEC, VOE,
SIÉGEANT À LA COMMISSION DES SITES ■ ■ ■



PERSAN : recours contre un projet d'entrepôt

1. SDIS : SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS.

2. ARS : AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ.

LE LENDEMAIN DE NOËL 2019, le préfet du Val-d'Oise signait un arrêté autorisant un projet d'entrepôt logistique de la société Linkcity dans la zone d'activités du Chemin herbu, à Persan. Cette autorisation passait outre les divers avis émis par les habitants riverains, mais aussi par des organismes institutionnels.

Le SDIS¹ avait souligné les difficultés opérationnelles et les risques engendrés par la présence, à proximité du bâtiment, de lignes à très haute tension. La délégation départementale du Val-d'Oise de l'ARS² avait émis un avis défavorable sur le projet au vu des enjeux sanitaires : nuisances sonores, trafic routier et qualité de l'air ainsi que la proximité des habitations en limite sud du site.

Une enquête publique avait été organisée en juin-juillet 2019 qui a donné lieu à un avis motivé défavorable de la commissaire enquêtrice : elle a repris les arguments de l'ARS y ajoutant le risque d'incendie et celui d'émissions toxiques risquant d'être amplifiés par la présence de lignes à très haute tension...

Toutes ces raisons ont conduit à contester ce projet et les associations Val-d'Oise Environnement et Haut Val-d'Oise Ecologie avec cinq habitants de Persan ont engagé un recours demandant au préfet de revenir sur sa décision.

VOE ET HVOE ■■■

BEAUCHAMP : un bois préservé dans le PLU

LA MAIRE de Beauchamp, élue en 2018 à la suite de la démission du précédent conseil municipal, a lancé la révision de son PLU en 2019. Les habitants ont appris que la zone boisée et d'activité de loisirs dite de Pontalis serait rasée... pour y établir un parking de bus de transport collectif. Cette zone accueille des associations (tir à l'arc, dressage chien, boulistes) difficiles à relocaliser ; et aucune solution n'a été proposée. Cette zone se situe face au bois de Boissy, géré par l'Agence des espaces verts. La Mission régionale de l'environnement a émis de nombreuses réserves à ce projet. La mairie de Beauchamp n'a pas daigné répondre à ce rapport avant l'enquête publique. Ce projet « secret » a fini par éclater et a provoqué une forte réaction des habitants de Franconville, limitrophe du futur dépôt de bus. Le maire de Franconville a réagi vivement en montrant une opposition totale et sans réserve, relayant ainsi le rejet des habitants. Face à ce rejet, la mairie de Beauchamp et l'agglomération Val Paris se sont résolus à abandonner ce projet. Le PLU, adopté en février en conseil municipal, à marche forcée, acte cet abandon. Il s'en est fallu de peu...

FABRICE REBERT ■■■

NB : Si la commune de Beauchamp a bien remodifié son plan d'urbanisation en reclassant l'espace en zone N, la communauté d'agglomération a maintenu son projet puisqu'elle a dit chercher un autre emplacement pour faire ce dépôt de bus nouvelle génération, demande émanant de la Région.

GROSLAY : un projet de Village de marques inutile et dangereux

Le commerce de l'équipement et de la personne sera particulièrement impacté dans les villes de la zone de chalandise.

1. CDAC : COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL.

* Les vrais Monts du Val-d'Oise se situent à 210 m à Saint-Martin-du-Tertre.

LE MAIRE DE GROSLAY et une majorité d'élus de la communauté d'agglomération Plaine et Vallée, en projetant la création d'un village de marques de 13 999 m² de surface de vente sur la zone d'activités des Monts de Sarcelles rebaptisés Monts du Val-d'Oise*, sans doute parce que c'est plus « vendeur », oublie de préciser qu'un tel équipement commercial équivaut à l'ajout de 220 à 250 boutiques supplémentaires de vêtements, équipement de la personne et du foyer de centres-villes. La question à se poser est alors de se demander si la zone de chalandise comprise dans un rayon de 80 à 100 km a besoin d'un tel équipement commercial.

Les votants convoqués à cette CDAC¹, initialement prévue le 31 mars, sont invités à voir l'état lamentable dans lequel se trouvent les Villages de marques de Franconville, de l'Île-Saint-Denis ou l'Usine, à Villepinte, où le taux de vacance commerciale ne fait que croître chaque année depuis quatre ans ; sans comp-

ter le dernier-né de ces centres, le Paddock de Romainville, dont le taux de remplissage n'excède pas 30 %. On peut également parler des centres commerciaux comme Aéroville, Quartz, le Millénaire ou So Ouest qui sont loin d'atteindre leurs objectifs de chiffres d'affaires.

Le concept de Village de marques est dépassé à l'heure où, pour faire du véritable déstockage, les enseignes utilisent principalement Internet et à un moment où l'on se rend bien compte que le véritable sujet prioritaire est la revitalisation des centres-villes porteur de lien social et de bien-vivre ensemble.

Rappelons que, en Allemagne où le commerce de centre-ville résiste bien mieux que chez nous, la densité des Villages de marques en mètres carrés pour 1 000 habitants est de 1 pour 4,1 en France.

MARC JOND-NECAND ■■■
CONSULTANT, OBSERVATEUR DU MONDE DU COMMERCE

ISDI¹ : où en sommes-nous à Fontenay-en-Parisis ?

DEUX INFORMATIONS MUNICIPALES ont suivi la fin de l'enquête publique, qui s'est déroulée en juillet 2019.

La première, en août 2019, nous laissait croire qu'un rapport défavorable entraînerait la suppression du projet. Extrait : « *Le conseil municipal ne s'est pas encore positionné sur la proposition de modification du PLU ; pour que le projet se fasse, il doit donner un avis favorable. Conformément à la loi, cet avis favorable ou défavorable se prendra au cours d'une délibération après l'enquête publique, en prenant en compte l'intérêt du projet pour la commune, les avis des personnes publiques associées, l'avis du commissaire enquêteur avec les avis formulés par les habitants pendant l'enquête publique.* »

L'avis de la commissaire enquêtrice avait été clairement négatif. De plus, nous avons appris par un courrier du préfet, en date du 4 octobre 2019, que la demande d'agrément avait été retirée auprès de la préfecture.

Malgré cela, la deuxième information municipale, du 11 octobre 2019, relance l'affaire en indiquant que « *le porteur du projet propose au conseil municipal de construire le pôle équestre en modifiant son projet de remblais pour prendre en compte les observations faites par les habitants au cours de l'enquête :*

- ▶ *diminuer les quantités de remblais de 30 % ;*
- ▶ *n'accueillir que des terres et des matériaux ne contenant aucun risque de pollution même en quantité admissible ;*
- ▶ *créer un accès définitif au site en dehors du village et n'engageant aucune traversée du village ;*
- ▶ *garder une perception du site conforme aux reliefs de la Plaine de France, c'est-à-dire sans buttes importantes ni bâtiments.* »

Suivait dans cette information communale toute une série d'arguments en faveur de ce projet privé.

Cette reprise, même avec des modifications, laisse la place à des nuisances encore beaucoup trop importantes pour les Fontenaysiens et ne répond pas aux oppositions énoncées dans le rapport de l'enquête publique ni à l'avis de la commissaire enquêtrice. Il reste encore plus de 950 000 m³ de déchets à déverser sur la zone. De très nombreux habitants restent donc fermement opposés à ce projet privé.

Son maintien a été un catalyseur dans la création d'une liste d'opposition à la liste de Roland Py, maire de Fontenay-en-Parisis, réélu lors des élections municipales de mars.

Au cours de la campagne pour les élections municipales, Roland Py, dans un tract, a indiqué dans son

programme « *le retrait de l'instruction du projet initial de pôle équestre et la mise à l'étude d'un projet conforme aux demandes des Fontenaysiens et des services de l'État suite à l'enquête publique* ». Sachant, nul ne l'ignore, que le projet d'ISDI sert au financement du pôle équestre, ceci revient à annoncer une nouvelle demande d'ouverture d'installation de stockage de déchets inertes.

En attendant...

Une modification supplémentaire du PLU, modification n° 3, a été portée par le conseil municipal actuel. Elle concerne la partie sud de la commune et consiste en l'implantation, à nouveau sur des terres agricoles, de hangars de stockage pour une activité de location de conteneurs. Les avantages présentés à la population : création d'emplois et financement d'un barreau de liaison entre la RD47 et la RD10 pour diminuer la circulation de transit dans Fontenay-en-Parisis.



LE HARAS DU PARISIS. PROMENADE EN PONEY.

La consultation publique a eu lieu, avec moins de participations que pour la précédente : un nombre important d'observations négatives de la part des Fontenaysiens et de nombreuses interventions d'habitants de Goussainville opposés à ce projet. Le conseil municipal a voté cette modification avant même que le compte rendu de la commissaire enquêtrice ne soit communiqué et ne paraisse sur le site de Fontenay-en-Parisis. Pour cette raison, l'équipe constituée pour les élections municipales a immédiatement adressé un recours en annulation au préfet du Val-d'Oise.

Le résultat des élections a été favorable à l'équipe de Roland Py. Le confinement bloque actuellement l'ensemble des décisions, mais notre équipe est bien décidée à lutter contre ces projets dès la reprise. Reste à attendre...

EDITH COLOT, GÉRANTE DU HARAS DU PARISIS ■ ■ ■

En octobre 2019, un projet de création d'ISDI devant accueillir plus de 1 million de m³ de déchets inertes sur des terres agricoles à Fontenay-en-Parisis est découvert par les habitants.

Il est accompagné d'un projet de stade équestre. Lire Agora 95 n° 41

1. ISDI : INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES.

Extension de Roissy : un projet inutile, climaticide, dramatique pour la santé des Franciliens

Le collectif Non au T4 s'oppose à la construction du terminal 4 qui permettrait d'accueillir autant de passagers que l'aéroport d'Orly.

1. ADP : AÉROPORTS DE PARIS.

2. ADVOCNAR : ASSOCIATION DE DÉFENSE CONTRE LES NUISANCES AÉRIENNES.

3. CPTG : COLLECTIF POUR LE TRIANGLE DE GONESSE.

4. SCOT : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE.

Associations et élus ont écrit au président de la République pour demander l'annulation du projet

Non au T4
<https://m.facebook.com/NonAuTerminal4>



DEPUIS LA MI-MARS, un silence inhabituel règne dans le ciel du Val-d'Oise. Alors qu'en temps normal, près de 1 300 avions décollent ou atterrissent chaque jour de l'aéroport de Roissy, la majorité d'entre eux est désormais clouée au sol, cela dû aux mesures prises pour endiguer la pandémie du Covid 19. Un retournement de situation impensable il y a

seulement quelques semaines, lorsque le groupe ADP¹ mettait encore les bouchées doubles pour accélérer le calendrier de son grand projet, l'extension de l'aéroport de Roissy, dont la construction devait démarrer à la fin de l'année. Au programme : 40 millions de passagers supplémentaires par an – équivalent de l'aéroport d'Orly – grâce à la construction d'un nouveau terminal, le terminal 4, en lieu et place de l'actuel terminal 3.

Associations et élus mobilisés

Plusieurs associations se sont mobilisées pour contester cette extension dont l'impact serait dramatique pour le climat et la santé des Franciliens. Parmi elles, le collectif citoyen Non au T4, né au printemps dernier. « *Alors que l'État demande aux Français de faire des efforts pour la transition écologique, il soutient, en parallèle, la construction du terminal 4 qui produirait 15 millions de tonnes de CO₂ eq, l'équivalent des émissions de 2,2 millions de Français* », s'insurge Audrey Boehly, porte-parole du collectif. « *Sans compter que ce projet impacterait gravement la santé des populations survolées, déjà sacrifiées, en augmentant la pollution de l'air et le bruit.* »

Aujourd'hui, l'aéroport de Roissy émet déjà autant de dioxyde d'azote que 2,6 périphériques parisiens et une étude récente du King's College (Royaume-Uni) démontre que, portées par les vents, les particules ultrafines produites par les moteurs d'avions peuvent polluer l'atmosphère sur des dizaines de kilomètres autour de l'aéroport.

Quant au bruit provoqué par les survols, les travaux de Bruitparif, publiés en février 2019, prouvent qu'il fait perdre aux Franciliens jusqu'à trois années de vie en bonne santé. « *La plupart d'entre nous n'avons jamais été militants jusqu'ici, mais nous avons été profondément choqués par ce projet, et nous avons décidé de nous y opposer par tous les moyens.* »



EN OCTOBRE DERNIER, LE COLLECTIF NON AU T4 A INTERPELLÉ LE GROUPE ADP, LORS D'UNE RÉUNION, ET DEMANDÉ L'ANNULATION DU PROJET D'EXTENSION DE ROISSY AU NOM DE L'URGENCE CLIMATIQUE.

En octobre dernier, le collectif a interrompu une réunion du groupe ADP et remis au préfet d'Ile-de-France, présent pour l'occasion, une lettre adressée au président de la République.

Cette lettre ouverte - signée par dix-huit associations, dont des ONG nationales comme Greenpeace et les Amis de la Terre, et des associations régionales

comme l'Advocnar² et le CPTG³, demande l'annulation du projet au nom de l'urgence climatique. Une action à laquelle les maires ont emboîté le pas : mi-mars, plus d'une centaine d'entre eux, dont la maire de Paris, ont écrit au président de la République pour demander, eux aussi, l'annulation du terminal 4.

Interpellation lors des municipales et action en justice

Pendant la campagne des municipales, le collectif Non au T4 et plusieurs associations, dont Val-d'Oise Environnement, ont interpellé près de 250 candidats pour leur demander de voter une motion contre l'extension de Roissy s'ils sont élus. Entre-temps, quinze associations, dont le collectif, ont attaqué en justice le Scot⁴ de Roissy-Pays de France qui tient le terminal 4 pour acquis alors même que l'enquête publique n'a pas encore eu lieu. Cette dernière aurait dû se tenir cette année, mais les circonstances pourraient tout changer.

Changer de paradigme pour les transports et la transition écologique

« *La crise actuelle va durablement affecter le transport aérien. Il serait donc incohérent et irresponsable de poursuivre ce projet, souligne Audrey Boehly. Nous demandons à l'État de procéder à son annulation et de soutenir le développement du secteur ferroviaire, une alternative à l'avion, créatrice d'emploi et cohérente avec la transition écologique.* »

AURÉLIE LAURENT DU COLLECTIF NON AU T4 ■ ■ ■

EN CHIFFRES

Le terminal 4, un impact catastrophique sur l'environnement :
+ 30 % d'oxyde d'azote
+ 11 % de particules fines
15 millions de tonnes de CO₂ eq/an
+ 44 % d'émission de gaz à effet de serre

LGV Roissy-Picardie et les vrais besoins de transports

liaisons
ferrées

LE PROJET DE LIAISON ferroviaire Roissy-Picardie consiste à relier Amiens à Roissy sans passer par la gare du Nord en utilisant les voies existantes passant par Creil et celles du RER D dans le Val-d'Oise, puis, au niveau de la gare de Fosses-Survilliers, à réaliser 6,5 km de voie nouvelle pour rejoindre sur l'aéroport de Roissy le réseau TGV vers Strasbourg et Marseille. SNCF Réseau prévoit de faire circuler par jour, en aller-retour, deux TGV-Amiens et surtout vingt-six TER-Creil dont trois prolongés jusqu'à Amiens et dix-sept jusqu'à Compiègne.

Le projet a fait l'objet d'un débat public début 2010. En 2018, le gouvernement l'a retenu comme prioritaire en argumentant sur le développement de l'aéroport de Roissy et la construction du terminal 4. Le projet n'ayant pas été mis en enquête publique dans le délai légal de cinq ans, une nouvelle concertation a dû être organisée par SNCF Réseau avec la nomination par la CNDP¹ de trois garants. L'objectif est de tenir l'enquête publique en 2020.

Comme en 2010, les élus du Val-d'Oise ont exprimé une forte opposition à ce projet avec principalement des arguments reposant sur la concurrence entre départements et regrettant l'abandon du barreau de Gonesse entre les RER D et B.

Les associations (ROSO et VOE) ont exprimé l'absence d'intérêt de la circulation de deux TGV/jour entre Roissy et Amiens pour gagner cinq minutes sur un

soit la seule gare prévue du Val-d'Oise desservie par le projet, les interventions du public ont vivement insisté pour dire que, aujourd'hui, le projet n'est pas prioritaire pour les habitants, pour qui la priorité est bien l'amélioration de la ligne D du RER vers Paris.

Une participante a regretté que les trains supprimés soient toujours ceux qui vont à Creil ou à Orry-la-Ville. Elle a souhaité qu'il y ait moins de terminus Goussainville ou Villiers-le-Bel et davantage de terminus Orry-la-Ville ou Creil.

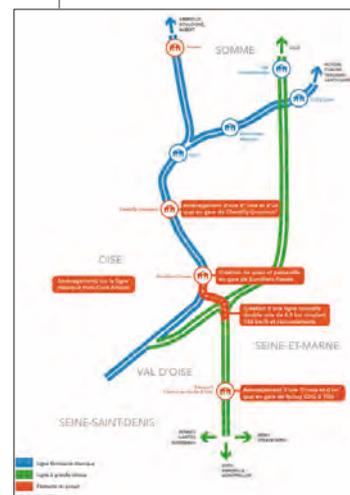
Deux chargées de mission déplacements du conseil départemental ont fait état de trois lignes de bus à l'étude pour améliorer l'accessibilité en transport collectif à la plateforme aéroportuaire à partir des villes de Garges-les-Gonesse, Villiers-le-Bel et Goussainville.

Actuellement, une trentaine de lignes régulières desservent Roissy, mais ce n'est pas suffisant pour être une réelle alternative à la voiture pour les salariés de la plateforme. Un habitant de Saint-Witz, usager du bus 95.01, regrette la fréquence insuffisante de ce bus et demande s'il serait envisageable de faire circuler des bus moins longs, mais avec une fréquence plus importante. Une habitante de Fosses, prenant le RER D tous les jours, explique que le service de bus R2 n'est plus en adéquation avec les horaires de trains et regrette que le bus scolaire ne passe pas à un horaire adapté.

Autant de préoccupations portant prioritairement sur l'amélioration des moyens de déplacements existants plutôt que sur des grands projets comme la ligne 17 nord et sa gare en plein champ du triangle de Gonesse ou la ligne LGV Roissy-Picardie.

La nouvelle concertation sur la liaison Roissy-Picardie, a mis en évidence les besoins de transports en commun pour les habitants de l'est du Val-d'Oise.

1. CNDP : COMMISSION NATIONALE DE DÉBAT PUBLIC.

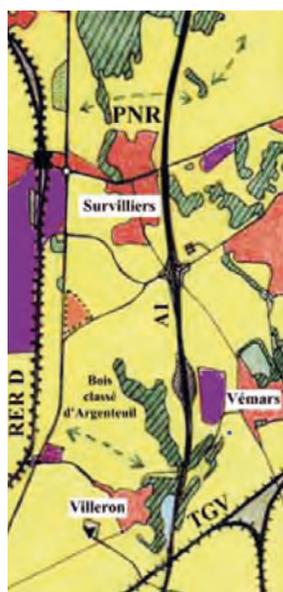


LE PROJET SNCF RÉSEAU.



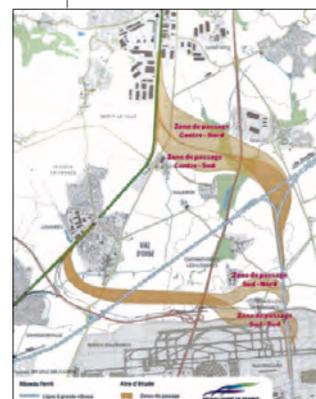
BIOCORRIDOR ET ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS ENTRE VILLERON ET VÉMARS.

VOE



BERNARD LOUP, PRÉSIDENT DE VOE

- ESPACE AGRICOLE
- ZONE HUMIDE
- COULOIR ÉCOLOGIQUE
- ESPACE URBANISÉ
- BOIS ET FORÊTS
- ESPACES NATURELS SENSIBLES
- BOIS CLASSÉ D'ARGENTEUIL
- ZONE D'ACTIVITÉ
- GRANGE CISTERCIENNE



LES OPTIONS POSSIBLES. LA SEULE RETENUE PARCE QUE MOINS CÔUTEUSE FINANCIÈREMENT AUX DÉPENS DE L'ENVIRONNEMENT ET DES HABITANTS EST L'OPTION CENTRALE. LES ASSOCIATIONS PRÉFÈRENT L'OPTION SUD SOUS ROISSY CUMULANT SUR UN MÊME SECTEUR LES PROBLÉMATIQUES DE GÈNE.

parcours d'une heure en TER. Elles ont aussi argumenté sur le faible intérêt du projet pour répondre aux besoins de transport du quotidien dans un rayon de 30 km autour de Roissy. Elles contestent surtout le tracé choisi en plein milieu d'un plateau agricole et d'un bois, passant à proximité d'habitations, tracé à fort impact environnemental sur les espaces agricoles et les biocorridors.

Une réunion s'est tenue à Fosses, le 28 janvier, sur les enjeux de mobilité dans le Val-d'Oise. Bien que Fosses



Carma : vers un pôle régional d'agriculture biologique

La longue lutte pour l'abandon du projet Europacity a permis la naissance de Carma, Coopération pour une ambition agricole, rurale et métropolitaine d'avenir.

Un groupement polymorphe qui, aujourd'hui, a de grands projets.

ILS SONT PAYSANS, urbanistes, architectes, paysagistes, journalistes... et se sont retrouvés, en 2016, pour proposer un projet agricole novateur pour le triangle de Gonesse. Encadré par l'aéroport du Bourget et celui de Roissy, le triangle est aujourd'hui une enclave agricole aux portes de Paris. Un barreau vert de 670 hectares qui, partant de la Plaine de France, pénètre la zone urbaine.

Une réponse ambitieuse à un appel à projet provocateur

Arrivant après le débat public sur Europacity, l'appel à projet « Inventons la métropole » avait tout d'une provocation pour les opposants à Europacity. Alors que des investisseurs français et chinois proposaient de construire un parc commercial et de loisirs, comprenant une piste de ski, comme à Dubai, Carma a répondu par un projet de transition écologique !

« Les territoires, expliquent ses promoteurs, ne peuvent se satisfaire d'un développement économique fondé sur la compétitivité et qui ne vise qu'à concentrer sur quelques pôles l'essentiel des activités et des offres de services. Les projets de territoire doivent reposer sur la coopération territoriale et non sur la compétition.

C'est pour cela que Carma propose :

▣ de repenser l'intégration de la nature et de l'agriculture dans le développement de la ville ; la ville n'est pas seulement centripète, elle fonctionne aussi de manière centrifuge, dans des allers-retours entre son centre et sa périphérie proche ;

▣ de construire la transition agricole vers un cycle alimentaire durable : l'ambition de Carma, au-delà de la sauvegarde des terres agricoles, est de mettre en œuvre la transition des pratiques agricoles pour sortir de l'agriculture industrielle, énergivore et polluante ;

▣ de s'appuyer sur une démarche fondée sur l'économie circulaire « agroécologie et alimentation » pour aller vers un projet global de transition écologique « juste », c'est-à-dire assumant des exigences sociales ;

▣ de mettre en pratique la démocratie locale et de favoriser les initiatives des habitants. Carma souhaite donner la parole aux habitants et aux forces vives du territoire, susciter des initiatives et promouvoir la formation à de nouveaux métiers riches de sens. »

L'après-Europacity

En novembre 2019, après avoir laissé faire le plus longtemps possible, Emmanuel Macron, président de la République, annonce l'abandon du projet qu'il juge « daté et dépassé ». Francis Rol-Tanguy, haut fonctionnaire et ancien directeur de l'Atelier parisien d'urbanisme, est missionné pour proposer un scénario alternatif. Son rapport doit paraître en mai 2020.

Le groupement Carma s'interroge, lui, sur le rôle qu'il doit jouer dans les prochaines années. Comment s'y prendre pour permettre la création d'un pôle régional d'agriculture biologique ? Pour créer une chaîne locale vertueuse, renouvelant les modes de production, de distribution et de consommation ? Ces questions seront tranchées lors de la prochaine assemblée générale, mais l'association, en prise directe avec le terrain, doit, avant tout, jouer un rôle d'assembleur.

Luc BLANCHARD ■ ■ ■
REPRÉSENTANT DE FNE-IDF AU CA DE CARMA



LES TERRES AGRICOLES DU TRIANGLE DE GONESSE.

PHOTO VOE

17 février 2020 France Info

Carma veut être un lieu d'expérimentation de maraîchage bio, d'horticulture, d'élevage non intensif. Et la proximité avec les urbains n'est pas un problème. Cela créerait même un cercle vertueux avec une partie de leurs déchets alimentaires et verts utilisés comme compost sur ce site. Un projet en totale cohérence avec l'objectif de la France de faire 50 % de produits bio et en circuits courts, par exemple pour les cantines scolaires. Mais Carma ne pourra pas fournir à lui tout seul toute cette nourriture.

Ce serait donc aussi un lieu de formation en agro-écologie, pour tous ceux qui, en France, voudraient faire la même chose, en liant plus directement les champs et les villes.

Carma
18, place de l'Église
93500 Pantin
carmapaysde
france.com



Terres de Gonesse : la mission de Francis Rol-Tanguy et après...

agriculture

DANS LE CONTEXTE DU RÉCHAUFFEMENT climatique, la prise de décision de l'abandon du projet était inéluctable. C'est la décision qui a été annoncée le 7 novembre 2019.

Des pompiers-pyromanes, à court d'arguments pour empêcher cette juste décision, ont agité la menace d'émeutes pires que celles de 2005... Leur pétition Internet de protestation a recueilli moins de 800 signatures sur l'ensemble de l'agglomération Roissy-Pays de France, preuve que les habitants n'ont jamais été d'ardents supporters d'Europacity.

Avec l'annonce de l'abandon d'Europacity, le gouvernement a chargé un haut fonctionnaire, Francis Rol-Tanguy, de faire des propositions pour le territoire au-delà du triangle de Gonesse. Lors de la réunion organisée le 22 janvier, à Villiers-le-Bel, par le collectif Carma en coopération avec le CPTG, il a expliqué le sens de sa mission : « *Je pense qu'il y a au moins une leçon qui est claire, c'est qu'après cinq ou six soucoupes volantes qui essaient de se poser, ça veut bien dire que c'est aux acteurs locaux de se saisir de l'avenir du triangle de Gonesse.* » Ainsi, dès le début de sa mission, il a mené « *un travail d'écoute de tous ceux qui habitent et sont dans cette zone et y exercent des responsabilités électives, associatives, économiques.* » Il a conclu en indiquant qu'il proposerait « *des scénarios et ceux qui doivent décider, décideront.* »

Le 1^{er} février 2020, une large délégation des associations du CPTG a été reçue par Francis Rol-Tanguy au

ministère de la Transition écologique et solidaire. À travers les échanges sur cinq thèmes (l'aménagement du territoire, les transports, l'emploi-formation, l'agriculture et la concertation), la délégation a voulu montrer la nécessité d'un projet fédérateur pour reconstituer une cohérence de territoire contrairement aux « soucoupes volantes » qui ont exacerbé les concurrences entre communes et départements. La délégation a mis en cause la vision d'un avenir de ce territoire trop centré sur l'aéroport de Roissy et son village au détriment des villes-centres comme Aulnay-sous-Bois (85 000 habitants) et Sarcelles (60 000 habitants).

Dans ce contexte, entre l'abandon d'Europacity et les décisions du gouvernement qui suivront la mission de Francis Rol-Tanguy, le collectif Carma, composé de bénévoles de différentes disciplines (urbanistes, agronomes, paysagistes, architectes, sociologues, habitants, etc.), précise son projet de transition écologique, multiplie les rencontres téléphoniques pour préparer une phase opérationnelle.

Plus que jamais les questions de zéro artificialisation des sols, de l'autonomie alimentaire, du réchauffement climatique, de l'économie circulaire, de la transition écologique seront à l'ordre du jour après le confinement. Dès qu'il sera possible de revenir sur le triangle, nous nous y retrouverons pour faire basculer la décision du gouvernement du bon côté.

BERNARD LOUP, ■ ■ ■
PRÉSIDENT DU CPTG ET DE VOÉ



SALLE PLEINE À VILLIERS-LE-BEL, LORS DE LA PRÉSENTATION OFFICIELLE DU PROJET CARMA, EN JANVIER 2020. AU CENTRE DE LA SALLE, FRANCIS ROL-TANGUY, MISSIONNÉ PAR LE GOUVERNEMENT, VENU PRENDRE LE POUXS DES PROMOTEURS DU PROJET ET DE LEURS SOUTIENS.

BESSANCOURT-TAVERNY : un projet de maraîchage qui ne doit pas rester isolé



LES ÉLUS DE BESSANCOURT travaillent depuis quelques années sur un projet de pérennisation des terres agricoles situées entre la voie ferrée et l'A 115. À l'occasion de la campagne municipale, le maire de Bessancourt a présenté ce projet. La ville de Taverny a saisi l'opportunité de s'y associer pour la petite partie qu'il lui reste de

terre agricole, dans la plaine des Ecouardes, non sans en prélever une partie pour un projet d'urbanisation.

110 hectares sont alloués afin de créer un pôle de production maraîchère bio avec commercialisation en circuit court, fourniture des restaurants scolaires et établissements publics, vente directe... Est prévu conjointement un centre de lombriculture pour le retraitement des déchets des cantines afin de fournir un amendement.

Le Plessis-Bouchard, qui a déjà une zone maraîchère, souhaite intégrer ce projet. Ce regroupement nous semble logique et peut servir de modèle au projet.

VOE se satisfait de cette démarche et souhaite que ce projet soit une réussite : préservation de l'espace naturel, création d'emplois de proximité à la portée de tous, diplômés ou non diplômés, mise en valeur de ces terres menacées par les occupations illégales et les dépôts sauvages.

S'il est louable d'encourager ce projet, restons lucides

Suite à l'interdiction de cultiver sur la plaine de Pierrelaye, des maraîchers se sont installés sur la plaine du Plessis-Bouchard. Trois ou quatre maraîchers se la partagent avec un gros céréalier. Cet espace a été équipé d'un système d'arrosage. Mais, lorsque l'on parcourt cette plaine, ce que l'on remarque, c'est que, sur la partie arrosable, de grandes parcelles sont cultivées en céréales sans utilisation particulière de l'installation. On est en droit de se demander s'il n'y a pas une mauvaise utilisation de ces surfaces adaptées au maraîchage. Est-ce par fatalité ou manque d'attrait du secteur ou, tout simplement, par manque de demande, tout en sachant que l'Agence des espaces verts a signé des baux de 18 ans aux maraîchers installés en 1990 ?

Une autre attention doit être portée sur le fait qu'il s'agit de maraîchage en pleine zone urbaine : le vol des légumes et du matériel y est récurrent et l'invasion du petit gibier (lapins, pigeons...) cause de gros dégâts. La régulation par la chasse n'y est pas possible. Que faire pour pallier ce problème qui se reproduira sur les zones en projet de Bessancourt-Taverny ?

Enfin, il faut regarder de plus près les postulants : enfants d'agriculteurs ou sortis des écoles prêts à s'investir dans des projets d'agriculture urbaine. Pour les jeunes qui ne sont pas du milieu agricole et qui veulent se lancer, il leur faut trouver des surfaces à louer et très peu ont les moyens d'acheter les terres même si les surfaces nécessaires (3 à 5 ha) sont minimales. Terres de liens peut être une solution. La mise à disposition par des villes qui seraient propriétaires des terres également. Pour les enfants d'agriculteurs, la situation est plus aisée puisqu'ils peuvent prélever sur une partie du domaine familial quelques hectares pour se lancer. Tout en sachant que la production céréalière, par ailleurs, financera le domaine. Quant au matériel nécessaire, celui existant sur le marché de l'occasion ne correspond pas forcément aux besoins, car surdimensionné.

Tout cela doit mettre en garde les élus porteurs de projet de sanctuarisation d'espaces de maraîchage. Il est important de solliciter les chambres d'agriculture qui ont largement subventionné les céréaliers depuis des décennies et qui sont désormais en charge des attributions pour le bio, de prévoir des fonds d'aides à l'installation pour ces nouvelles structures.

Carma une locomotive pour ces projets

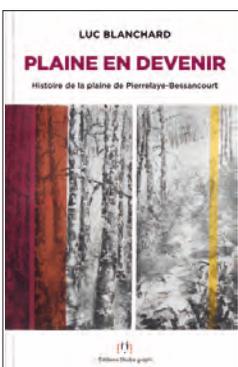
VOE soutient fortement le projet Carma. Lors de sa présentation, à Villiers-le-Bel, en janvier 2020, quatre ou cinq (jeunes) agriculteurs issus de famille de céréaliers étaient prêts à faire le pas vers du maraîchage bio. Carma, qui n'a pas encore été retenu comme projet alternatif pour les terres de Gonesse, pourrait être une locomotive pour tous ces projets qui se dessinent dans le Val-d'Oise. Car un paramètre est à prendre en compte : le nombre de projets de sanctuarisation de terres agricoles pour le maraîchage en Val-d'Oise s'accroît. Il serait judicieux de répertorier l'ensemble de ces projets pour se rendre compte de la surface préservée et de mettre en face la demande des jeunes agriculteurs prêts à se lancer dans l'aventure.

La synergie à créer entre tous ces projets leur permettrait peut-être de répondre plus facilement à l'ensemble des demandes, de créer une complémentarité et surtout de s'entraider.

GÉRARD PARENT, VOE ■■■

D'après le GAB IDF (Groupement des agriculteurs bio), il n'y a que 693 ha de cultivés en bio dans le Val-d'Oise. C'est le mauvais élève de l'Île-de-France (19 961 ha). Ainsi répartis : 222 ha en céréales, 308 en élevage de volailles, 55 en légumes, 28 en fruits, 80 autres et 21 ha seraient en conversion....

Pour en savoir plus sur la plaine, l'excellent livre de Luc Blanchard *Plaine en devenir* Editions StudioGraph 20 € disponible : 2 rue du Dr G. Ledermann 92310 Sèvres 01 45 07 01 95 studio@studiograph.net



DOMONT : Les Cercelets, une passion domontoise

agriculture

AFIN DE RÉDIGER cet article, je suis allé sur Internet vérifier quelques informations géographiques pour situer la plaine des Cercelets qui, soit dit en passant, est une plaine céréalière légèrement arborée, située au nord de la ville de Domont, entre la commune de Bouffémont, côté nord-ouest, et la commune de Moisselles, côté nord-est. L'ensemble de ce territoire est à 25 kilomètres au nord de Paris.



ERIC PERRÉ

Une fois le plan examiné, je suis allé chercher des petites histoires sur cette plaine dans le moteur de recherche, et là ! Stupéfaction ! Je ne vis que des annonces immobilières vantant le prix des terrains, ce qui est assez symptomatique des enjeux spéculatifs qui empoisonnent toutes les communes du Val-d'Oise et d'ailleurs.

Mais bon, les Cercelets, qui sont avant tout un espace agricole, je les connais aussi pour m'y être promené. En parcourant ces terres d'une dizaine d'hectares, la première impression est une sorte d'invitation au voyage. En effet, nos regards peuvent s'y perdre jusqu'aux forêts de L'Isle-Adam qui taquinent le sud de l'Oise, ce beau pays picard cher à notre cœur.

On a aussi la sensation de se promener sur un ventre fertile. « *Nous avons des rendements supérieurs aux meilleures terres des États-Unis* », disait un ancien fermier. La terre est là, prête à offrir ses trésors pour nourrir les hommes, alliant une alternance de maïs et de blé, voire d'orge, et là aussi, à perte de vue, le dernier carré de zone arboricole ayant été rasé au nom des impératifs de l'*agrobusiness*.

N'oublions pas les petites zones boisées, où d'anciennes espèces d'arbres fruitiers à bout de souffle s'orientent encore de trésors oubliés. Toutefois, méfiez-vous des poiriers gigantesques qui produisent des pierres en forme de poires, « *des poires à gnôle* », disait mon frère, actuellement producteur en bio, et qu'il croquait à pleines dents.

Sur les chemins qui s'y dessinent avec leur part de mystères, vous pouvez trouver de la misère sociale, parfois de la prostitution, des joggers, des familles en promenade, des cyclistes ou tout simplement des gens qui vont faire leurs courses dans l'hyper du coin.

Hélas, vous croiserez çà et là des dépôts d'ordures, déposés par des artisans ou des citoyens indécents.

Les Cercelets, qui donnent une respiration à la ville de Domont, sont aussi une sorte de régulateur thermique, primordial dans ces périodes de réchauffement climatique et, cela, les habitants l'ont bien compris.

Ces terres ont été l'objet de beaucoup de convoitises

Les Cercelets ont connu plusieurs batailles et légendes urbaines : « Sarcelles devait se faire ici », « Giscard veut y faire construire 5 000 logements », sans parler du projet d'hypermarché face à un autre hypermarché situé quasiment cent mètres plus loin. Les terrains, appartenant à une société immobilière, suite à des contestations citoyennes et joutes politiques diverses et variées s'opposant à toute forme d'urbanisation, seront finalement revendus.

Maintenant, la nouvelle équipe municipale, avec des acteurs de la vie locale, veut mettre un terme aux diverses tergiversations qui perturbent cette zone depuis quasiment un demi-siècle, eh oui, le temps passe vite, pour lui donner définitivement une vocation agricole.

Reste à savoir pour quel type d'exploitation : *agrobusiness* ? culture maraîchère de proximité ? La question reste posée et rouvrira un débat sans doute moins passionnel, mais qui gagnera en qualité, tant la pression des enjeux climatiques et les solutions que nous devons mettre en place imposent une nouvelle manière de penser le territoire.

ERIC PERRÉ ■■■
ARTISTE MUSICIEN, HABITANT DE DOMONT

CHAMP DE BLE ET COQUELICOTS.
PHOTO PRISE PAR ÉRIC PERRÉ
DANS LA PLAINE DES CERCELETS.

Les captages d'alimentation en eau potable du Val-d'Oise

La région parisienne est en partie alimentée en eau potable par le Sedif, qui capte l'eau de surface en Seine, en Marne et dans l'Oise.

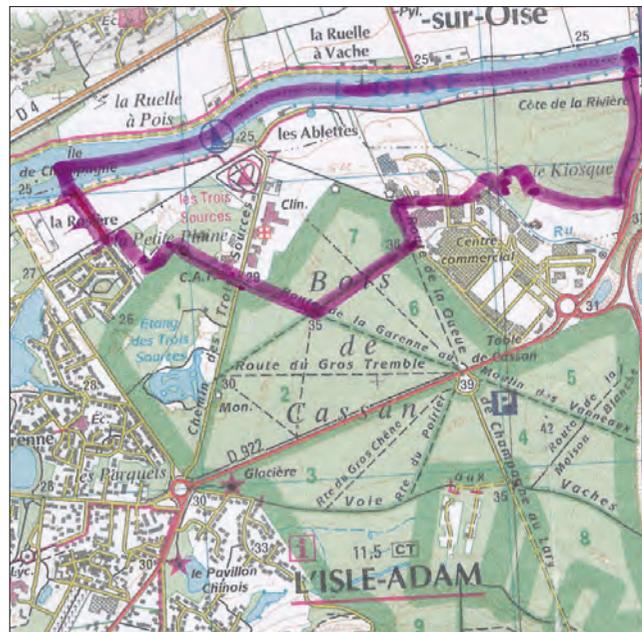
CE RÉSEAU INTERCONNECTÉ approvisionne 750 000 m³/jour pour 4,6 millions de Franciliens de 150 communes, à partir de trois usines, dont celle de Méry-sur-Oise.

Indépendamment, de nombreuses villes et communes du département captent leur eau en nappe souterraine. 79 captages assurent cet approvisionnement.

Chaque captage fait l'objet de périmètres de protection dits immédiat (PPI), rapproché (PPR) et éloigné (PPE). Le PPI clôturé vise à protéger l'installation et assurer la protection de substances dangereuses au droit du prélèvement. Le PPR vise à prévenir la migration de polluants vers le captage. Toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite. Le PPE facultatif recouvre le bassin d'alimentation du captage.

Le SIAEP² de L'Isle-Adam prélève son eau en nappe alluviale de la craie dans les forages de Cassan 1, à L'Isle-Adam, et Cassan 2, à Mours.

Une enquête publique a eu lieu en octobre dernier pour la réalisation d'un captage supplémentaire dit Cassan 3, à Mours, en zone boisée de la Sanef³.



1. **SEDIF** : SYNDICAT DES EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE.

2. **SIAEP** : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'ISLE-ADAM, PARMAIN CHAMPAGNE-SUR-OISE.

3. **SANEF** : SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES DU NORD ET DE L'EST DE LA FRANCE.

4. **SDAGE** : SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX.

lasef : Initiatives et action pour la sauvegarde de l'environnement et des forêts. lasef.fr



Les PPI des captages font 800 m² respectifs. Le PPR incluant les trois captages depuis la Rosière jusqu'à l'A 16 couvre 83 ha (cf. carte IGN). L'aire d'alimentation couvre 935 ha sur les communes de Presles, Nointel, Mours et L'Isle-Adam, correspondant au bassin versant du ru du Bois depuis la forêt de Carnelle via Prerolles et la ZAC du Grand Val, le PPE s'étendant en fait sur 1 270 ha.

lasef a donné un avis favorable nuancé par une réserve principale relative à l'exploitation intensive agricole des terrains situés sur le PPR et la teneur limite de l'eau prélevée en herbicides. Vu la vulnérabilité de la nappe, dans une optique de gestion à long terme de l'alimentation en eau potable, lasef a appelé à la maîtrise foncière du PPR par le syndicat et à la reconversion des terrains en agriculture biologique ou en exploitation extensive sans engrais ni pesticides.

Très clairement, cette position peut s'appliquer à la plupart des forages du Val-d'Oise situés en zone agricole intensive sur les plateaux calcaires, dont le caractère fissuré accélère le transfert des polluants (herbicides, nitrates...). Certains captages situés principalement dans le Vexin et la Plaine de France sont impactés par ces substances polluantes. À ce titre, le Sdage⁴ Seine Normandie (2016-2021) a identifié dans le Val-d'Oise vingt captages prioritaires nécessitant la mise en place de programmes d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau.

lasef demande que la réflexion entreprise par les autorités compétentes, les communes et les syndicats s'oriente vers l'agriculture biologique, la maîtrise foncière des PPR et veille au non-usage d'herbicides des activités (agriculture, golfs...) exercées sur les bassins d'alimentation des captages d'eau. VOE s'associe à lasef sur l'ensemble de ces conclusions.

IASEF ■ ■ ■

Colloque Eau en Val-d'Oise

En collaboration avec France Nature Environnement-Ile-de-France, Val-d'Oise Environnement organisera en novembre un colloque sur les enjeux de l'eau portant sur

Les inondations de la Seine et de l'Oise par débordement-ruissellement
Les captages d'eau potable dans le Val-d'Oise : gestion de la ressource et respect de la qualité des eaux

Ce colloque d'une journée s'adressera aux associations du Val-d'Oise et de l'Oise, membres ou non de Val-d'Oise Environnement. Une deuxième réunion sera ensuite organisée qui s'adressera aux associations et aux élus.

En raison de la crise sanitaire, la réservation des salles est rendue compliquée. Date et lieu seront fixés ultérieurement.

De l'intérêt du petit bois derrière chez moi...

espaces
boisés



BOIS DES AULNAYES À TAVERNY.

AUTANT LES ASSOCIATIONS de défense de la forêt sont beaucoup intervenues pour modifier la gestion forestière après les déclarations d'Urmatt par Nicolas Sarkozy, en mai 2009 (augmentation de la production de bois et industrialisation de la forêt...), autant les associations de quartier ou de proximité se sont battues pour le maintien des petits bois alentour qui font l'objet de convoitise des promoteurs.

Si les périmètres des forêts domaniales, sauf en territoires urbains (emprise pour les routes, trams, échangeurs, etc.), sont plutôt protégés, les petits espaces naturels que sont les bois de proximité sont des variables d'ajustement dans les projets d'urbanisation des PLU, tout comme les espaces agricoles. Ce sont des faire-valoir en même temps que des espaces à urbaniser (par déclassement) : aménager un quartier avec un environnement boisé est très prisé à l'accession. Peu se soucient de savoir que leur futur pavillon ou résidence a été construit sur une partie de ce bois qui a été détruit ou que la surface commerciale s'est étendue après expropriation d'un secteur boisé, s'il en reste quelques lambeaux qui valorisent ces projets.

Et pourtant, il semble que ces petits bois soient plus importants qu'ils n'y paraissent pour la préservation de la biodiversité, et surtout, cela a toujours été mis en avant par les associations, pour le bien-être des riverains : outre un espace de promenade qui n'implique pas l'usage de la voiture pour y accéder, c'est un espace de rafraîchissement en période caniculaire.

Désormais, des travaux menés par des scientifiques donnent plus de poids au dire des associations.

En effet, un texte du CNRS du 2 décembre 2019 met en valeur tout l'intérêt de ces petits bois.

De plus, ces petits espaces constituent une trame (la verte) qui permet au cortège faunistique et floristique d'aller d'une forêt domaniale ou privée à une autre...

DOMINIQUE VEDY, VOE ■ ■ ■

Carbone mieux stocké, plus de nourriture pour le gibier, moins de tiques... Les bois de petite taille s'avèrent plus « efficaces » que les grandes forêts

Une équipe européenne (chercheurs du projet BiodivERsA), impliquant plusieurs scientifiques du laboratoire « Écologie et dynamique des systèmes anthropisés » (CNRS/UPJV), a mis en avant l'importance des petits bois au sein des paysages agricoles. Il a été publié dans la revue *Journal of Applied Ecology* le 2 décembre 2019.

... Le groupe vient de démontrer que ces petits bois, quoique moins riches en biodiversité animale et végétale que les forêts plus étendues, délivrent globalement davantage de « services », toutes proportions gardées. Par exemple, par unité de surface, les petits bois de moins d'un hectare stockent plus de carbone, dans le sol, procurent davantage de nourriture au gibier et diminuent la densité de tiques (donc les risques de transmission de la maladie de Lyme), d'autant plus s'ils sont anciens. Une surprise car, habituellement, pour les grands massifs forestiers, plus la biodiversité d'un écosystème est importante et plus sa capacité à procurer des biens et services à la société augmente.

Ces résultats mettent en lumière les ressources des petits bois utiles aux agriculteurs et à la société de manière générale, jusque-là négligées, et suggèrent de proposer des stratégies de conservation et un statut de protection pour ces petits bois.

Source : High ecosystem service delivery potential of small woodlands in agricultural landscapes. Alicia Valdés, Jonathan Lenoir [...] & Guillaume Decocq, *Journal of Applied Ecology*

Publié en ligne le 2 décembre 2019



DANIEL MOREL



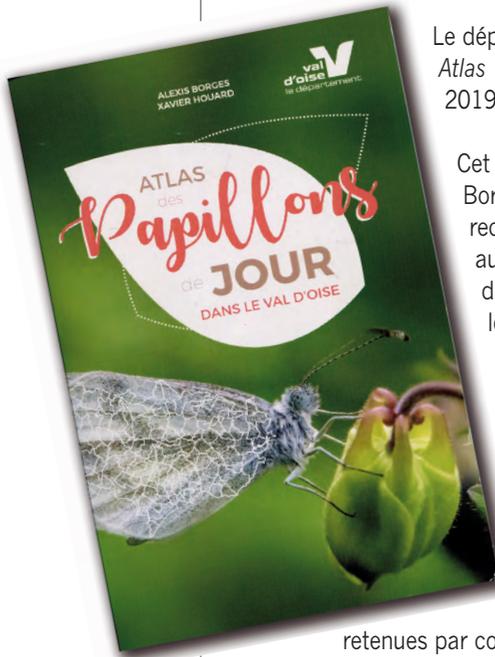
VOE



VOE



Bonjour, les papillons de jour



Le département a édité en collaboration avec l'OPIE un *Atlas des papillons de jour dans le Val-d'Oise*, en juin 2019.

Cet ouvrage de près de 140 pages réalisé par Alexis Borges et Xavier Houard identifie les 70 espèces recensées dans le département et les sept familles auxquelles elles appartiennent : les hespéridae, les papilionidae, les piéridae, les riodinidae, les lycaenidae, les nymphalidae, les zygaenidae. Toutes les familles de papillons de jour du Val-d'Oise, même les plus petites, sont représentées dans l'ouvrage.

Le travail d'inventaire a été le fait d'observateurs bénévoles dans 141 communes. Sur quarante-quatre communes, aucun signalement d'espèces de papillons de jour n'a été signalé.

Le document présente les sept familles retenues par couleur, les identifie, propose une carte de répartition et note une observation sur la rareté ou non et sur son statut dans la liste rouge régionale liée à sa menace d'extinction ou non.

La forme adulte est appelée papillon, la larve chenille et la nymphe chrysalide.
On compte environ 7 000 espèces en Europe et 5 555 en France
Ils vivaient déjà il y a 200 millions d'années.
Deux paires d'ailes recouvertes d'écaillés les caractérisent et leur confèrent leur nom : lépidoptère.



UNE VANESSE, LE PAON DU JOUR.



L'AZURÉ DE LA BUGRANE.

Comme tous les insectes, leur nombre et leur présence diminuent en fonction de l'urbanisation, du traitement par pesticide, du manque de prairies fleuries, etc.

Le corps des papillons présente trois parties : tête, thorax et abdomen et, comme tout insecte, ils ont trois paires de pattes.

Quatre stades de développement leur sont particuliers : œuf, chenille (larve), chrysalide (nymphe) et papillon (imago). Au stade adulte, ils se reproduisent et recommencent le cycle.

Les papillons de jour ne sortent qu'à une température minimale de 15° et chaque espèce est inféodée à un territoire et à une végétation propre. Les papillons de jour préfèrent les espaces ouverts et les prairies fleuries...

OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
BP 30 78041 GUYANCOURT Cedex 01 30 44 13 43
www.insectes.org
Où trouver l'ouvrage : il est offert gracieusement par le conseil départemental du Val-d'Oise sur le site valdoise.fr > Ressources et Publications

NYPHALIDAE
NYPHALINAE 89

LA PETITE TORTUE, LA VANESSE DE L'ORTIE
Aglais urticae (Linné, 1758)

STATUT LISTE ROUGE RÉGIONALE
Préoccupation mineure **LC**

STATUT DE RARETÉ EN ÎLE-DE-FRANCE
Très commune **CC**

PLANTES-HÔTES
Orties.

HABITAT
Tous types de milieux ouverts végétations des landes et des fourrés, des cultures et des friches, des mégaphorbiaies et des prairies humides, végétations herbacées des clairières et des lisières forestières, les prairies maigres et des pelouses).

PÉRIODE DE VOL
J F M A M J J A S O N D

REPARTITION
ACTUELLE 2009-2016 RÉCENTE 1995-2004 ANCIENNE AVANT 1995
5 KM

NIVEAU DE LOCALISATION
ASSEZ RÉPANDU

INFORMATIONS DES 28 ESPÈCES

PAGE TYPE DE L'ATLAS.